

PROCEDURES D'URBANISME

REPONSE A UNE DEMANDE D'AVIS OU DE RENSEIGNEMENTS

EXPEDITEUR :

Département de l'Aube
SLA d'ERVY-LE-CHATEL
39 RUE PITHOU
10130 ERVY-LE-CHATEL

DESTINATAIRE :

D.D.T
1, bld Jules Guesde CS 40769
10023 TROYES CEDEX

NATURE DE LA DEMANDE (cocher la case correspondante) :

- Permis de construire Permis de démolir Permis d'aménager
 Déclaration préalable à des travaux Renseignements d'urbanisme
 Certificat d'urbanisme

REFERENCE DE LA DEMANDE : Reçue le 9/01/2023

Parcelles Cadastrees N°ZD103...

Consultation du : 23/11/2023 -PC N°010 185 22 C0003 – COMMUNE DE LAGESSE.

Nom du demandeur : CPV SUN 40, - Description demande: CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE environ 12.23ha
RD 203 P.R 3+339.- adresse : La haie brunau LAGESSE.....

VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX PARAGRAPHES MARQUES D'UNE CROIX

- Le Département formule les observations: Avis Favorable sous réserve des observations ci-dessous,
 Accès carrière déjà existant le long de la RD203 au PR3+339. **Pas d'autre accès autorisé.**
 Le pétitionnaire devra demander aux services du Département de l'Aube :
 La délivrance de l'alignement individuel : Demande avant toute construction d'un bâtiment ou d'une clôture **en limite** du domaine public départemental (**ALIGNEMENT valable 1 an pour l'exécution des travaux**).
 Une permission de voirie pour : (Cerfa n°14023)
 Les raccordements aux réseaux, les éventuelles traversées de chaussée devront être réalisées par forage ou fonçage, sauf le cas d'impossibilité technique dûment constatée ou d'accord particulier du service de voirie
 Pour des ouvrages en bordure de routes départementales. Les saillies sont soumises à des conditions particulières par arrêté individuel. En cas d'exutoire des eaux traitées de fosse toutes eaux dans le fossé, la demande sera instruite après la validation de l'installation Par le SPANC.

Affaire suivie par : Céline Bétourné

DATE : 17/02/2023

Tél. : 03.25.70.90.40...

Pour le Président du Conseil Départemental

Fax : 03.25.70.57.63...

Mail : SlA.ervylechatel@aube.fr